

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1027

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

333 244 960 RCS Evry.

A. C. K..

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 112000.00 EUR.

Adresse : 15, RUE du Général Leclerc, 91440 BURES SUR YVETTE.

Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE VARIOPOSITIF Société par actions simplifiée au capital de 500.350 euros Siège social : 71 Rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 315.535.906 RCS LILLE METROPOLE (société absorbante) ET A.C.K. Société par actions simplifiée au capital de 112.000 euros Siège social : 15 Rue du Général Leclerc 91440 BURES-SUR-YVETTE 333.244.960 RCS EVRY (société absorbée) EMPLITUDE Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros Siège social : 71 Rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 790.782.544 RCS LILLE METROPOLE (société absorbée) GESWAY Société par actions simplifiée au capital de 165.000 euros Siège social : 6 Rue du Carrousel 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 408.636.553 RCS LILLE METROPOLE (société absorbée) I-DECID Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros Siège social : 73 Rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 751.018.680 RCS LILLE METROPOLE (société absorbée) PIXIU Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros Siège social : 71 Rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 803.826.445 RCS LILLE METROPOLE (société absorbée) PROGIB Société par actions simplifiée au capital de 130.000 euros Siège social : 4 Rue de la Croix Blanche 60290 MONCHY SAINT ELOI 412.941.932 RCS BEAUVAIS (société absorbée) VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES Sigle : V.D.I.S. Société par actions simplifiée au capital de 88.000 euros Siège social : 71 Rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 409.885.654 RCS LILLE METROPOLE (société absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VILLENEUVE D'ASCQ du 29 Novembre 2018, la société VARIOPOSITIF et les sociétés A. C. K., EMPLITUDE, GESWAY, I-DECID, PIXIU, PROGIB et VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES ont signé un projet de fusion aux termes duquel : 1) la société A. C. K. transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société A. C. K. ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 1.299.086 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.171.409 €, augmenté du bénéfice

intercalaire, soit 46.503 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 174.180 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 148.360 € par voie de création de 14.836 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société A. C. K. à raison de 14.836 actions VARIOPOSITIF pour 7.000 actions A. C. K., le tout augmenté d'une soule en numéraire de 38,61 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 174.180 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 148.360 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 25.820 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

2) la société EMPLITUDE transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société EMPLITUDE ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 384.612 €, à charge de la totalité de son passif, soit 156.486 €, diminué de la perte intercalaire, soit 20.748 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 207.378 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 76.520 € par voie de création de 7.652 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société EMPLITUDE à raison de 7.652 actions VARIOPOSITIF pour 2.000 actions EMPLITUDE, le tout augmenté d'une soule en numéraire de 32,86 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 207.378 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 76.520 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 130.858 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

3) la société GESWAY transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société GESWAY ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 1.438.851 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.195.808 €, augmenté du bénéfice intercalaire, soit 49.050 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 292.093 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 174.720 € par voie de création de 17.472 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société GESWAY à raison de 17.472 actions VARIOPOSITIF pour 2.500 actions GESWAY, le tout augmenté d'une soule en numéraire de 11,77 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 292.093 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 174.720 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 117.373 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

4) la société I-DECID transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société I-DECID ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 503.937 €, à charge de la totalité de son passif, soit 388.131 €, augmenté du bénéfice intercalaire, soit 35.876 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 151.682 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 65.390 € par voie de création de 6.539 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société I-DECID à raison de 6.539 actions VARIOPOSITIF pour 1.000 actions I-DECID, le tout augmenté d'une soule en numéraire de 45,33 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 151.682 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 65.390 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 86.292 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

5) la société PIXIU transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société PIXIU ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 274.920 €, à charge de la totalité de son passif, soit 196.101 €, augmenté du bénéfice intercalaire, soit 89.067 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 167.886 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes

comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 28.690 € par voie de création de 2.869 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société PIXIU à raison de 2.869 actions VARIOPOSITIF pour 50.000 actions PIXIU, le tout augmenté d'une soulte en numéraire de 37,93 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 167.886 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 28.690 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 139.196 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

6) la société PROGIB transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société PROGIB ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 1.959.682 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.395.546 €, augmenté du bénéfice intercalaire, soit 327.028 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 891.164 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 458.760 € par voie de création de 45.876 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société PROGIB à raison de 45.876 actions VARIOPOSITIF pour 500 actions PROGIB, le tout augmenté d'une soulte en numéraire de 41,21 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 891.164 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 458.760 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 432.404 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

7) la société VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES transmettrait, à titre de fusion, à la société VARIOPOSITIF l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des valeurs comptables estimées au 31 Décembre 2018, la société VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES ferait apport à la société VARIOPOSITIF de la totalité de son actif, soit 2.864.667 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.528.269 €, diminué de la perte intercalaire, soit 7.711 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 328.687 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2018. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, la société VARIOPOSITIF augmenterait son capital d'une somme de 326.950 € par voie de création de 32.695 actions nouvelles de 10 € de nominal attribuées en totalité à l'associée unique de la société VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES à raison de 32.695 actions VARIOPOSITIF pour 800 actions VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES, le tout augmenté d'une soulte en numéraire de 0,15 €. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé transmis, soit 328.687 € et, d'autre part, la valeur nominale des actions nouvelles à créer à titre d'augmentation de capital par la société VARIOPOSITIF, soit 326.950 €, constituerait une prime de fusion qui ressort provisoirement à 1.737 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associée unique de la société VARIOPOSITIF.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associée unique des sociétés absorbées et par l'associée unique de la société absorbante. Les créanciers des sociétés absorbées et absorbante dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE le 29 Novembre 2018 pour la société absorbante VARIOPOSITIF et pour les sociétés absorbées EMPLITUDE, GESWAY, I-DECID, PIXIU, VOIX-DONNEES-IMAGES-SYSTEMES, au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY le 29 Novembre 2018 pour la société absorbée A.C.K. et au Greffe du Tribunal de Commerce de BEAUVAIS le 29 Novembre 2018 pour la société absorbée PROGIB..